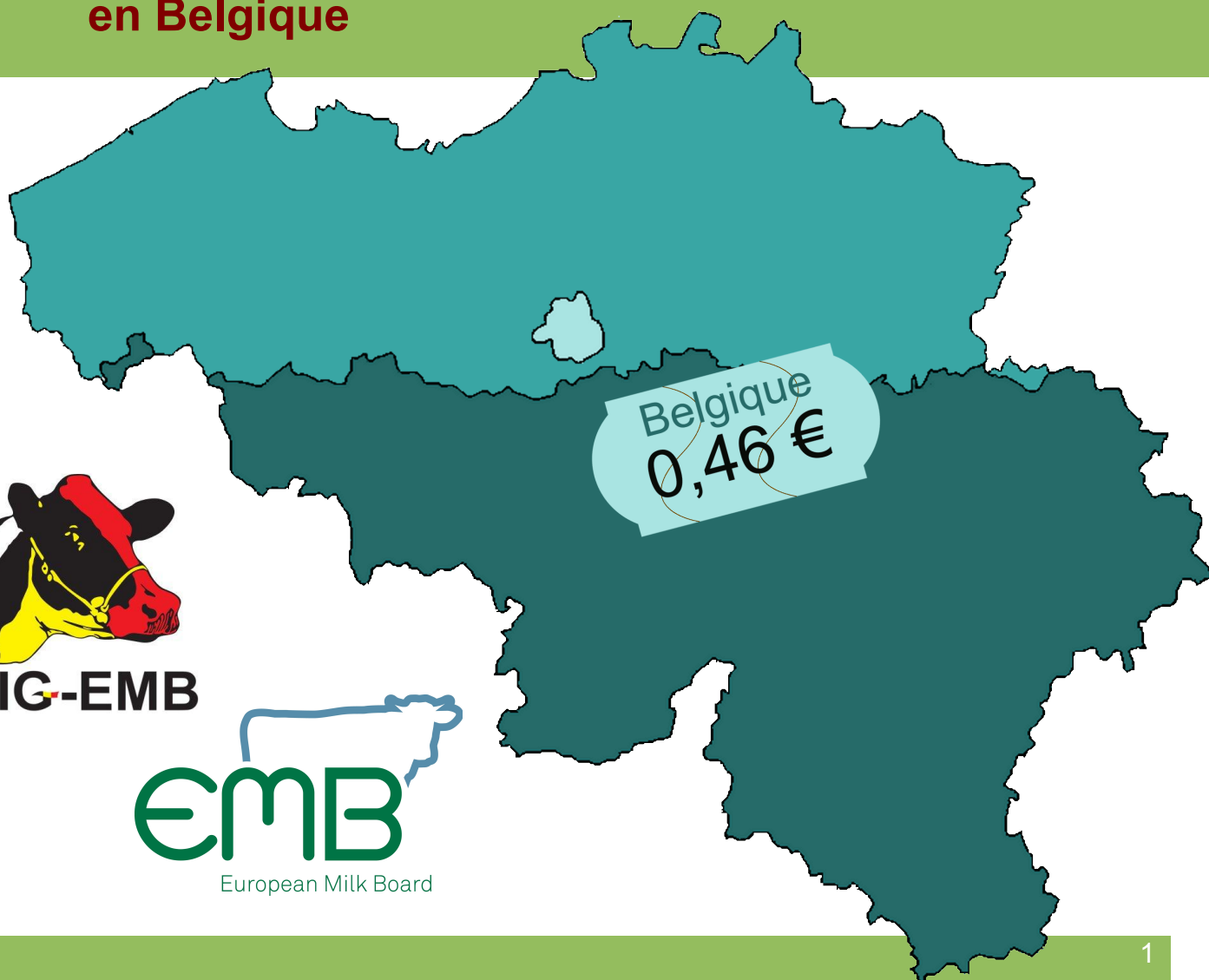
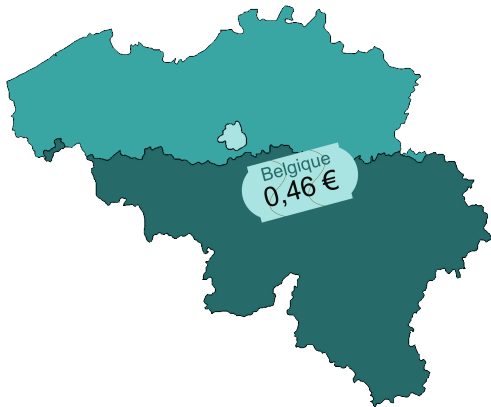




Le coût de la production laitière en Belgique





Nous vous invitons à consulter l'étude scientifique complète sur les coûts de production sur le site internet de l'EMB
www.europeanmilkboard.org

Editeurs:

European Milk Board ASBL
 Rue du Commerce 124
 1000 Bruxelles
 Belgique

MIG asbl
 Groupement de producteurs laitiers
 rue de l'Eglise, 24
 6280 Villers-Poterie
 Belgique

© 2015
 Tous les droits de reproduction,
 même partielle, sont réservés
 au [European Milk Board](#) et au [MIG](#)

La version imprimable de l'étude
 est disponible auprès du bureau de
 l'EMB à Bruxelles :

European Milk Board ASBL
 Rue du Commerce 124
 1000 Bruxelles
 Belgique
 Tél. : +32 (0) 2 808 19 35
office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org

Références des images

couverture : Luc Hollands
 page 3 : www.photo-libre.fr
 page 7 : collection privée
 pages 4 et 8 : pixabay.com



Étude sur les coûts de la production laitière en Belgique

Que reflète le prix d'un produit ?

Pas tant de choses si nous ne connaissons pas son coût de production. Afin de jeter quelque lumière sur cette question dans le secteur laitier, une étude s'est penchée sur le calcul des coûts de la production laitière en Belgique. Cette étude s'inscrit dans un projet plus global sur la situation de la production laitière dans le plus grand nombre de pays possible afin de donner aux producteurs, aux transformateurs, aux politiques et aux citoyens des informations réalistes sur les coûts de production.

Au départ, cette étude avait été commandée pour la situation en Allemagne par le European Milk Board (EMB) et le MEG Milch Board auprès du Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (BAL).

Déjà les résultats de l'étude pour l'Allemagne avaient fait grand bruit lors de leur publication en janvier 2013. En effet, ces chiffres montrent clairement le décalage qui existe entre les coûts de production et les prix que reçoivent les producteurs allemands pour leur produit. Dans la foulée, l'étude, reconnue par les instances européennes et saluée pour sa rigueur, a été réalisée pour la France (EMB, APLI¹ et OPL², février 2014), les Pays-Bas (DDB³ et EMB, juin 2014) et maintenant pour la Belgique, avec le soutien de la Région wallonne.

La relation entre les coûts et le prix en France et aux Pays-Bas affiche une tendance semblable à celle que montraient les chiffres pour l'Allemagne ; il en est de même pour la Belgique. Ici aussi, un écart important subsiste entre les prix payés aux producteurs et le coût réel de la production. Cela rend très difficile de garantir aux producteurs de lait un niveau de vie équitable - ce qui constitue pourtant un objectif clair de la Politique agricole commune⁴. Au vu de cette situation, il n'est pas surprenant qu'un nombre important de producteurs laitiers cessent leur production et que le nombre d'exploitations laitières diminue continuellement.



1 APLI : Association des Producteurs de Lait Indépendants

2 OPL : Organisation des Producteurs de Lait

3 DDB : Dutch Dairyman Board

4 voir article 39 du « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne », révisé en 2009

La base de données de l'étude

Le calcul des coûts actuels de la production laitière en Belgique se base en premier lieu sur les données concernant la situation économique des exploitations laitières spécialisées recueillies par l'Union européenne. La méthode particulière qui a été développée par le BAL pour l'Allemagne et utilisée pour la France et les Pays-Bas sera également utilisée ici, permettant une comparaison au niveau international.

Les données de l'UE sur lesquelles se base la présente étude sont issues du Réseau d'Information Comptable Agricole de la Commission Européenne (RICA).⁵ Ce réseau comptable pour les exploitations agricoles est reconnu officiellement et juridiquement par les États membres de l'Union européenne. Il contient des données sur la structure, la production, le revenu et les coûts de production des exploitations agricoles dans l'Union européenne. Les données du RICA pour la Belgique se basent quant à elles sur les données nationales de l'organe de liaison ILB-RICA – Bureau de Coordination Agricole (BCA).

Les calculs du prix de revient sur base des données comptables du RICA se rapportent

dans un premier temps aux années 2004 à 2012 (étant donné qu'il s'agit de données comptables, elles remontent toujours à environ trois ans). Pour l'actualisation des données sur les coûts de production, l'étude se base sur les indices des prix des moyens de production agricole tels que les fourrages, les engrais, les semences et l'énergie d'Eurostat sur base des données du *SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie*. Sur cette base, une actualisation a été effectuée pour les années 2013 et 2014. Un autre pilier important de la méthode de calcul est la charge de travail du gérant de l'exploitation et des membres de la famille. Celle-ci est calculée sur base du salaire des ouvriers agricoles négociés dans la convention collective (Commission paritaire 144.00 de l'agriculture).

L'échantillon des exploitations contient uniquement des exploitations laitières spécialisées. Pour des raisons statistiques, l'extrapolation des coûts de production en Belgique a été effectuée pour la moyenne des exploitations dans les deux régions (Région wallonne et Région flamande). Ces exploitations laitières comptent en moyenne de 57 à 62 vaches laitières (situation 2012).



5 Les relevés du RICA se basent sur une sélection stratifiée reprenant uniquement des exploitations spécialisées ainsi que des sociétés de personnes. En outre, l'échantillon reprend seulement les exploitations d'une certaine dimension économique, calculée en fonction des unités de dimension européennes (UDE).

Résultats

Les coûts de la production laitière pour les années 2013 et 2014, pondérés en fonction du volume de lait produit par chaque exploitation, ont été calculés pour les deux régions.

Dans l'ensemble, les coûts de production de lait pour 2014 s'élevaient à 45,59 centimes d'euros par kg de lait en Wallonie et à 46,17 centimes d'euros par kg de lait en Flandre (Tableau 2).

La moyenne pour l'ensemble de la Belgique est de 45,96 centimes par kg de lait (Tableau 2).

Les valeurs ci-dessus sont hors TVA et se rapportent à du lait comportant 3,3% de protéines et 4,0% de matières grasses.

Les coûts ont été calculés par kg de lait en tenant compte des aides. Celles-ci ont ainsi déjà été déduites des coûts totaux (voir Tableau 2).

Les chiffres ne prennent cependant pas en compte les charges supplétives pour le capital propre investi dans l'exploitation (« paramètre des intérêts ») et pour les terres en propriété (« paramètre du fermage »). Un aperçu détaillé des charges supplétives est disponible dans le Tableau 3.

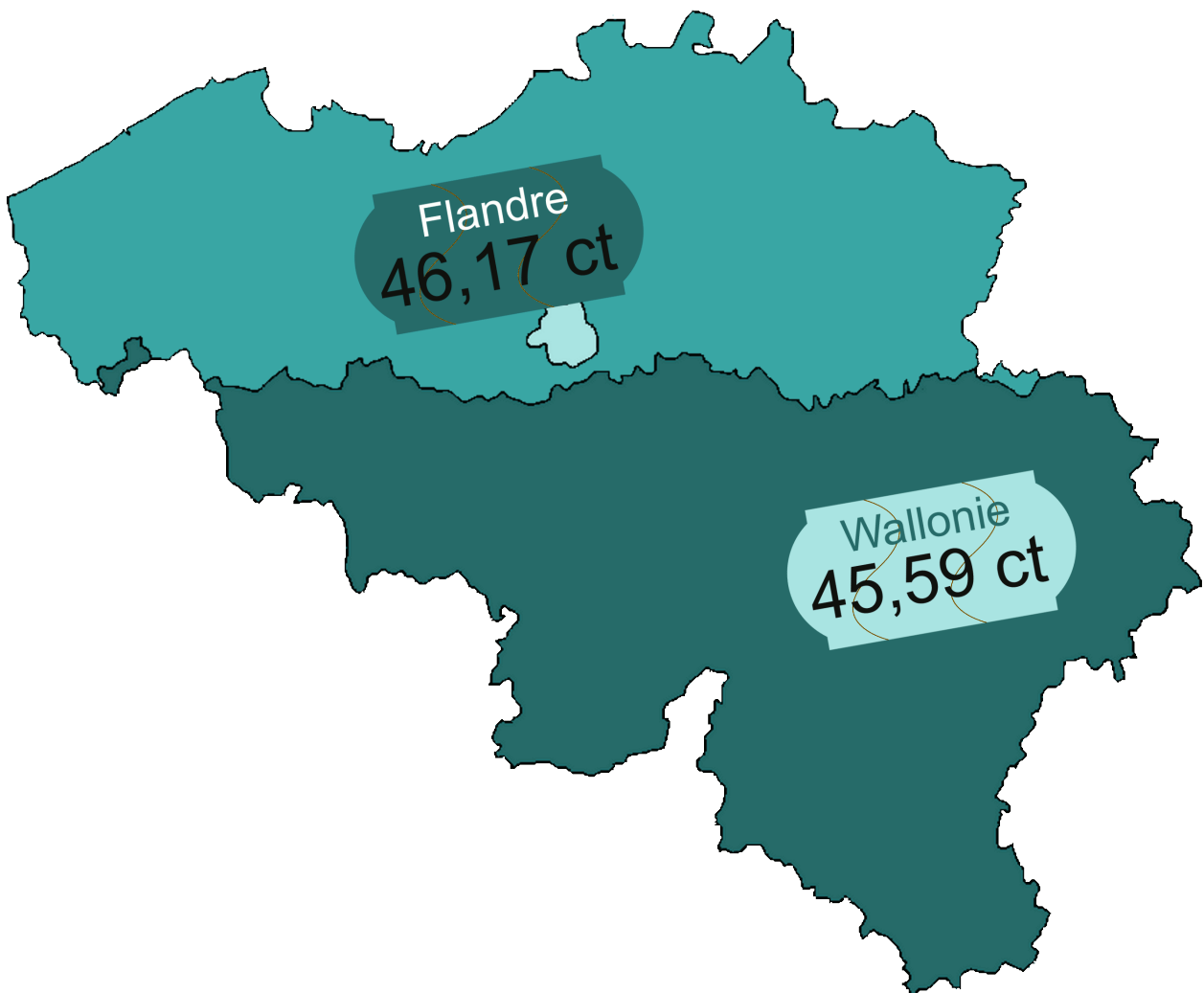


Tableau 1 : Détails des coûts de production (situation 2014 – extrapolation)

Postes	Flandre	Wallonie
	en ct/kg	
Semences, phytosanitaire, engrais, aliments, énergie, entretien bâtiments et matériel, ...	20,69	19,9
Autres coûts spécifiques, frais généraux, salaires, fermage, impôts, intérêts, ...	18,47	17,89
Coûts de production	39,16	37,79
Valeur viande bovine	-5,19	-4,83
Coûts pondérés (par la valeur viande)	33,97	32,96
Revenu	16,36	17,75
Coûts totaux	50,33	50,71

Tableau 2 : Coûts de production (situation 2014 - extrapolation)

Région	Coûts de production (totaux, sans les charges supplétives)	Aides	Coûts de production moins les aides
	en ct/kg		
Flandre	50,33	4,16	46,17
Wallonie	50,71	5,12	45,59
Moyenne nationale	50,47	4,51	45,96

Tableau 3 : Charges supplétives (situation 2014 - extrapolation)

Région	Charges supplétives en ct/kg pour	
	les terres	le capital
Flandre	0,58	0,24
Wallonie	0,66	0,26
Moyenne nationale	0,61	0,25

Résumé

En 2014, les producteurs laitiers belges ont reçu en moyenne 36 centimes par kg de lait – et seulement 31,15 centimes par kg au mois de décembre.⁶

En clair, pour 2014, par rapport à un prix couvrant les coûts de production et permettant d'atteindre le revenu paritaire, il y a eu en Belgique un déficit moyen de 10 centimes par kg, ce déficit atteignant 14,85 centimes par kg en décembre.

La production laitière est une activité qui n'assure pas un revenu équitable aux éleveurs laitiers belges.

Pour couvrir les coûts de production laitière avec un niveau de revenu paritaire, le prix payé aux producteurs doit être de 46 centimes par kg de lait.

Tout comme les éleveurs allemands, français, hollandais et belges, les producteurs dans

d'autres pays européens ne reçoivent pas un prix qui couvre leurs coûts de production. Les conséquences de cette évolution négative se reflètent dans le nombre croissant d'exploitations laitières cessant la production ainsi que dans la suppression d'un nombre important d'emplois dans le secteur agricole. Pour mettre fin à cette tendance, il est impératif que les agriculteurs puissent bénéficier d'un prix rémunérateur sur le marché.

Les aides ne sont pas à même d'éliminer les distorsions de marché existantes. La mise en place d'un cadre adéquat, assurant un bon fonctionnement du marché et garantissant aux producteurs un revenu équitable, est essentielle. C'est aux producteurs, aux politiques et aux consommateurs qu'incombe la responsabilité partagée de revendiquer et de concevoir un tel cadre afin de permettre une politique agricole juste et équitable.



6 EC Milk Market Observatory (Règlement UE no 479/2010 article 2 - prices of raw milk at real fat and protein content paid to milk producers)



MIG asbl

Groupement de producteurs laitiers

rue de l'Eglise, 24
6280 Villers-Poterie
Belgique

contact étude: wiertz@skynet.be
+32 (0) 474 72 65 95

secrétariat: alain.minet@mig-emb.eu
+32 (0) 470 47 33 40

www.mig-emb.eu

European Milk Board ASBL

Rue du Commerce 124
1000 Bruxelles
Belgique

Tél. : +32 (0) 2 808 19 35
office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org

